



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Baisse du nombre de sportifs de haut niveau

Question écrite n° 8606

Texte de la question

M. Julien Borowczyk alerte Mme la ministre des sports sur la baisse du nombre de sportifs de haut niveau en France depuis 2012. On est passé de 15 105 à 13 487 sportifs de haut niveau en France (hommes et femmes). Le plus inquiétant est la baisse chez les jeunes de 3 617 en 2012 à 3 080 en 2016. On peut faire la remarque que les deux fédérations de sport qui comptent le plus de sportifs de haut niveau sont le ski 309 et les sports de combat judo, jujitsu, kendo avec 384 sportifs de haut niveau. À titre d'exemple la natation regroupe 257 sportifs de haut niveau. Il serait facile de faire une corrélation entre le nombre de médailles et le nombre de sportifs de haut niveau. Mais on peut noter que l'athlétisme, par exemple, ne compte que 231 sportifs de haut niveau. On peut, par contre, supposer qu'il existe un seuil minimum de sportifs de haut niveau par discipline pour « espérer » au sens statistique du terme avoir des résultats dans les compétitions internationales et structurer la fédération sportive de rattachement. Sauf à se reposer sur les épaules de quelques sportifs hors normes par définition, rares, et qui souvent cachent un temps les misères d'une discipline. Dès lors sa question est simple car Mme la ministre est engagée dans une voie difficile, qui est celle de la réforme. À la vue des chiffres ci-dessus elle s'impose. Le sport de compétition doit être revu dans son organisation et son financement. La pratique sportive aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celle des années 80. Elle est multi-dimensionnelle. Elle intègre de nombreux champs juridiques. Elle recourt au financement public et privé. Elle impacte les politiques publiques. Il lui demande ce qu'elle compte faire à 6 ans des JO de Paris pour encourager, développer et structurer le sport de haut niveau afin que la génération 2024 puisse monter sur les podiums et ainsi entraîner dans son sillage les Françaises et les Français à la pratique sportive. Car la pratique du sport est le premier acte vers la liberté personnelle et collective du corps, mais aussi de l'esprit.

Texte de la réponse

A compter du 1er novembre 2017, trois listes ministérielles sont arrêtées pour chaque discipline reconnue de haut niveau : la liste des sportifs de haut niveau (catégories Elite, Sénior, Relève et Reconversion), la liste des sportifs Espoirs et la liste des Collectifs nationaux (Code du sport : article L. 221-2). Au 1er novembre 2017, 13 663 sportifs sont répertoriés : 786 en Elite, 1 287 en Sénior, 2 723 en Relève, 181 en Reconversion, 2 012 en Collectifs nationaux et 6 674 en Espoirs. La relative baisse du nombre de sportifs depuis quelques années est liée aux choix stratégiques pris par les fédérations afin de contribuer plus fortement au rang de la nation. Certaines ont choisi de relever le niveau d'exigence attendu par des critères d'entrée en liste plus exigeants et d'autres ont préféré adopter une logique plus pyramidale. Le socle de jeunes sportifs ne peut pas être l'unique indicateur permettant d'évaluer le potentiel à exprimer pour une fédération. Le niveau de structuration et le maillage territorial existant sont des informations qui guident ces orientations. Le Ministère a également demandé aux fédérations de proposer de nouveaux critères de mise en liste dans le cadre de l'instruction des Projets de Performance Fédéraux (PPF) pour l'olympiade 2017-2020 afin d'assurer une plus grande cohérence entre les fédérations. Dans son rapport transmis à la ministre suite à une mission d'étude pour la haute performance sportive, Claude ONESTA évoque bon nombre de pistes : sécuriser socialement le sportif, professionnaliser l'encadrement, passer d'une logique de guichet à une logique d'accompagnement des

fédérations, identifier la place du monde économique dans le projet, mobiliser les collectivités territoriales, mobiliser les compétences utiles à la haute performance en s'adjoignant des réseaux d'experts dans tous les domaines contribuant à la haute performance. La ministre en lien avec le comité national olympique et sportif français et le comité paralympique et sportif Français, a décidé de prolonger la mission de M. ONESTA pour conduire ce changement et a également arrêté une nouvelle gouvernance via une structure externalisée pour se donner les moyens de réussir Paris 2024.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8606

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4189

Réponse publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6455